

LE SUJET COMPREND QUATRE PARTIES INDÉPENDANTES

Toutes les pages à rendre doivent être jointes à la copie y compris celles qui ne seront pas traitées.

| PARTIES | PAGES à rendre | BAREME |
|--|-------------------|-----------|
| Partie 1 : Initiation économique | 2/6 | 5 points |
| Partie 2 : Connaissances des institutions publiques | 3/6 | 5 points |
| Partie 3 : Vie de l'entreprise | 4/6 | 5 points |
| Partie 4 : Droit du travail | 5/6 | 5 points |
| TOTAL | | 20 points |

| | | | | |
|--|---|----------------|--------------|----------|
| Groupement académique " Est " | J | Session 2004 | SUJET | Tirages |
| CAP SECTEUR DE L'ALIMENTATION | | Code examen : | | |
| Épreuve EP4 : Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique et social | | Durée : 30 min | Coef. : 1 | Page 1/6 |

Partie 1 : Initiation économique

Anaïs désire mieux gérer son budget afin de faire des économies.

1. Cochez la nature de chaque revenu et de chaque dépense d'Anaïs répertoriés dans le tableau ci-dessous :

| | Dépenses fixes | Dépenses variables | Dépenses d'équipement | Revenus du travail | Revenus sociaux | Revenus exceptionnels |
|------------------------|----------------|--------------------|-----------------------|--------------------|-----------------|-----------------------|
| Salaire | | | | | | |
| Allocations familiales | | | | | | |
| Prime de vacances | | | | | | |
| Loyer | | | | | | |
| Cigarettes | | | | | | |
| Alimentation | | | | | | |
| Taxe d'habitation | | | | | | |
| Téléviseur | | | | | | |
| Transport : essence | | | | | | |

2. Un budget est composé de dépenses fixes et de dépenses variables.
Citez la catégorie des dépenses qu'Anaïs peut réduire afin de faire des économies :

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Partie 2 : Connaissances des institutions publiques

Les divisions territoriales françaises

1. Complétez le texte ci-dessous à l'aide des mots suivants

Régions, communes, départements.

Le territoire français est divisé en 36 517 _____ On compte actuellement 100 _____ (96 en métropole et 4 D.O.M.), et 26 _____ 22 en métropole et 4 en outre mer.

2. Donnez la signification du sigle **D.O.M.** :

3. Administration des collectivités territoriales : **Qui administre quoi ?**

Reliez à l'aide de flèches les éléments correspondants:

- | | |
|---|------------------|
| Le conseil général et le président du conseil général • | • La commune |
| Le maire et le conseil municipal • | • La région |
| Le président du conseil régional et le conseil régional • | • Le département |

Partie 3 : Vie de l'entreprise

- 1 Complétez le tableau ci-dessous à l'aide de la liste des partenaires internes et externes de l'entreprise.

Remarque : Les **partenaires de l'entreprise**, sont tous les interlocuteurs internes ou externes de l'entreprise (clients, fournisseurs, salariés ...) qui par leurs activités participent au fonctionnement de l'entreprise.

Liste des partenaires

Compagnie d'assurance, Les salariés, Banque, Imprimerie, Etat, Inspecteur des impôts, La Poste, Les clients, Cabinet d'expert-comptable.

| Tâche réalisée | Partenaire concerné |
|--|---------------------|
| Réaliser la comptabilité de l'entreprise | |
| Prêter des fonds à l'entreprise | |
| Acheter les produits finis | |
| Acheminer le courrier | |
| Assurer le matériel contre l'incendie | |
| Travailler dans l'entreprise | |
| Contrôler les déclarations fiscales | |
| Verser des subventions | |
| Réaliser les brochures publicitaires de l'entreprise | |

2. Citez un autre partenaire de l'entreprise

Partie 4 : Droit du travail

À l'aide du document 1 page 6/6, répondez aux questions ci-dessous

1 Comment appelle-t-on la rupture du contrat de travail

à l'initiative du salarié ?

à l'initiative de l'employeur ?

2. Citez les 3 mentions obligatoires qui doivent figurer sur le certificat de travail

3. Quelles sont les mentions interdites ?

DOCUMENT 1

LE CERTIFICAT DE TRAVAIL

Aux termes de l'article L.22-16 du code du travail, l'employeur est tenu de délivrer un certificat de travail à l'expiration du contrat. Cette obligation s'applique aussi bien aux contrats à durée indéterminée qu'aux contrats à durée déterminée, et ce, quelle que soit la cause de la cessation du contrat de travail (licenciement, démission ou arrivée du terme).

Ce certificat de travail doit comporter un certain nombre de renseignements :

- la date d'entrée du salarié dans l'entreprise, c'est-à-dire le jour où le salarié a effectivement pris ses fonctions, ce qui inclut la période d'essai ;
- la date de sortie, c'est-à-dire celle où le préavis, qu'il soit effectué ou non prend fin ;
- la nature de l'emploi occupé, c'est-à-dire la qualification exacte des fonctions remplies par le salarié.

Il s'agit des mentions obligatoires, mais si les deux parties sont d'accord, d'autres mentions supplémentaires peuvent figurer sur le certificat de travail, comme par exemple la mention « libre de tout engagement » ou des formules élogieuses sur la qualité du travail du salarié.

Par contre, sont interdites toutes les mentions qui sont susceptibles de porter préjudice au salarié (même si elles sont véridiques) ou de préciser les raisons de la résiliation du contrat.

(Source : *l'Hôtellerie* 01/04/1999)